Les mécanismes de la concordance des temps et leur évolution du latin aux langues romanes

Les règles 'classiques' de la concordance des temps ont fait l'objet de nombreuses critiques de la part des grammairiens et des linguistes. Parmi ceux-ci, il semble que Ferdinand Brunot et Charles Bruneau soient les plus catégoriques : « Les grammairiens modernes ont imaginé une prétendue règle de concordance des temps. Cette règle n'a jamais été observée par les bons écrivains » (*Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1949, p. 387). Quelques années plus tard, lorsqu'il écrit *La pensée et la langue*, Ferdinand Brunot n'a pas changé d'avis : « Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas » (Brunot, 1965, 782).

Pourtant, contrairement à l'affirmation ci-dessus, la règle de 'concordance des temps' a plus d'un titre d'ancienneté. Elle a d'abord été appliquée au latin et est enseignée depuis plus de deux millénaires. Dans leur *Syntaxe latine* (1951-2002), A. Ernout et F. Thomas la résument en ces termes :

> « La concordance des temps du subjonctif est définie d'ordinaire par la règle suivante, dite règle de la *consecutio temporum* :
>
> 1) Au présent (ou au futur) de l'indicatif dans la proposition principale correspond un présent ou un parfait du subjonctif dans la subordonnée :
>
> *dico* — *quid faciat, quid fecerit, quid facturus sit.*
> *dicam*
>
> '' je dis (dirai) ce qu'il fait, ce qu'il a fait, ce qu'il fera. ''
>
> 2) A un temps passé de la proposition principale correspond dans la subordonnée un imparfait ou un plus-que-parfait du subjonctif :
>
> *dixi*
> *dicebam* — *quid faceret, quid fecisset, quid facturus esset.*
> *dixeram*
>
> ''j'ai dit (je disais, j'avais dit) ce qu'il faisait, ce qu'il avait fait, ce qu'il ferait. '' (§ 394)

Les « grammairiens modernes » dont parlent Ferdinand Brunot et Charles Bruneau n'ont donc fait qu'adapter au français une règle que tous les apprenants du latin sont bien obligés d'apprendre, car elle permet d'éviter des erreurs grossières dans le

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

thème latin. Il ne s'agit cependant pas d'une règle absolue, comme le reconnaissent A. Ernout et F. Thomas, qui, après avoir énoncé la règle, ajoutent : « Mais la simplicité factice de cette règle a pour résultat de rejeter de nombreux faits parmi les exceptions. On doit tenir compte, mieux qu'elle ne le fait, des conditions imposées par les valeurs particulières des temps eux-mêmes et par la nature des diverses propositions subordonnées ».

Le problème posé par les « grammairiens modernes » cités par F. Brunot et C. Bruneau pourrait se résumer de la manière suivante : ces grammairiens ont-ils eu raison de transposer au français une règle faite pour la langue dont le français est issu, le latin ?

On remarquera que les remarques critiques de F. Brunot et C. Bruneau n'ont pas d'équivalents dans les autres langues romanes comme l'espagnol, le portugais ou l'italien. Les spécialistes de ces langues, qu'ils soient pédagogues, grammairiens ou linguistes, sont contraints de reconnaître pratiquement tous l'existence, dans ces langues, d'un mécanisme de « concordance des temps ». Ainsi, la *Grammaire espagnole* de Jean Bouzet (Paris, Belin, 1945, p.223, §514) met en garde le traducteur qui doit rendre en espagnol un présent du subjonctif français : « Le français moderne n'est pas très rigoureux sur la concordance des temps du subjonctif avec le verbe de la proposition principale et tolère bien souvent l'emploi du présent au lieu de l'imparfait : *J'avais peur qu'il ne s'égare, qu'il n'arrive pas, qu'il ne sache pas,* etc. Il conviendra toujours de rectifier la concordance avant de traduire ». Dans un manuel d'apprentissage de l'espagnol comme *Pueblo*, sous le libellé « La concordance des temps », on peut lire : « Alors que le français utilise de moins en moins le subjonctif passé (*il eût fallu que vous vinssiez*), son emploi au lieu du subjonctif présent est rigoureusement obligatoire chaque fois que le verbe de la proposition principale est au passé ou au conditionnel » (A. Mercier, *Pueblo 3,* Paris, Armand Colin, 1972, 120). L'affirmation, aussi péremptoire - mais de sens opposé ! - que celles de Ferdinand Brunot, est complétée par les exemples suivants :

« *nos dicen que pasemos* ----------> *nos dijeron que pasáramos*

me interesa que estés tú ----------> *me interesaba que estuvieses tú*

es mejor que vuelva mañana ------> *sería mejor que volviera mañana*

quiero que contestes pronto ------> *quisiera que contestases pronto* »

avec le commentaire :

« Principale au passé ----> subjonctif passé dans la subordonnée
passé simple
imparfait
plus-que-parfait
conditionnel »

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Cette concordance est valable aussi pour l'italien. La *Grammatica italiana - Il verbo* de G-B. Moretti et de G-R. Orvieto (Perugia, Benucci, 1979, vol. I, 67-76) consacre 10 pages à exposer en détail la concordance des temps en italien. Pour ne pas alourdir notre exposé, nous nous limiterons à citer un extrait de la grammaire de Luca Serianni, *Italiano* (Torino, UTET, 1988, 388-390) qui renvoie à G-B. Moretti et G-R. Orvieto et résume ainsi la concordance des temps lorsque la subordonnée est au subjonctif (p. 390) : « Il tempo verbale della reggente condiziona il tempo dell'oggettiva, sia pure senza la rigorosità della 'consecutio temporum' latina. » (p. 388).

On voit que l'espagnol et l'italien donnent lieu à des remarques comparables, proches de la règle latine, quoique avec une moindre rigueur, comme le souligne Luca Serianni. La différence tient au fait que le subjonctif latin comportait 4 temps (présent, imparfait, parfait et plus-que-parfait), alors que le subjonctif de la langue italienne se réduit à un présent et à un parfait. Ce dernier est, paradoxalement, appelé *imperfetto* alors qu'il a pour origine le plus-que-parfait du subjonctif latin - cf. lat. *cantavissem* > it. *cantassi* - et qu'il est resté un *perfectum* de virtualité en italien. Il peut, par exemple, poser seul une hypothèse, sans l'aide des conjonctions *se* ou *anche se* : *Avesse dovuto aspettare non cinque minuti, ma cinquanta secoli, non sarebbe uscito di lì senza aver parlato prima coll'amabile sposina* (De Marchi*, Demetrio Pianelli,* 479). Il en est de même de l'espagnol, bien que sa morphologie, au subjonctif, soit un peu plus complexe : il dispose, lui aussi, d'un présent, d'un parfait - doté de deux formes, l'une en *-se* (lat. *cantavissem* > esp. *cantase*) de même origine que le parfait italien, l'autre en *-ra* issue du plus-que-parfait de l'indicatif latin (lat. *cantaveram* > esp. *cantara*) - et d'un futur. Mais ce dernier temps n'est plus d'usage courant et n'entre pas dans la règle 'classique' de la concordance des temps.

Nous arrivons ainsi à l'objet de notre étude : comment et surtout pourquoi est-on passé de 4 temps pour le subjonctif latin à deux temps en italien et (pratiquement) en espagnol ? Pourquoi le français a-t-il réduit aujourd'hui son subjonctif à un seul temps alors que l'ancien-français en utilisait régulièrement deux ? Quelles sont les étapes que l'on peut distinguer dans ces évolutions ? À quoi répond un mécanisme aussi insolite - et, on l'a vu, aussi controversé - que la concordance des temps ? Enfin, nous avons passé sous silence jusqu'à présent la langue roumaine, mais elle peut être riche d'enseignements puisqu'elle est issue, comme les langues romanes occidentales, d'un latin fortement marqué par la concordance des temps, et pourtant elle ne présente aucune règle de 'concordance des temps', ni même aucun reste évident d'un ancien fonctionnement fondé sur une telle règle. Comment comprendre une telle diversification pour des langues qui offrent par ailleurs une multitude de mécanismes comparables ?

Ce qui frappe en premier lieu, c'est moins la concordance en elle-même - puisque tous les éléments d'une phrase doivent en effet 'concorder' pour donner à la phrase sa cohérence - que le fait qu'elle entraîne la répétition d'une donnée (le temps) déjà fournie par le verbe de la principale. À quoi répond cette reprise ? Le verbe de la principale ne serait-il pas suffisant pour situer l'ensemble de la phrase dans l'époque

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

présente, passée ou future ? Doit-on analyser la séquence « proposition principale + proposition subordonnée » comme le rapprochement de deux entités indépendantes à l'origine et qui, pour se rapprocher, doivent emprunter l'une à l'autre des éléments temporels marquant leur homogénéisation au sein d'une même phrase ? À cette question s'en ajoute une autre : y a-t-il, dans les langues en évolution, d'autres cas analogues de rapprochement d'éléments d'origine différente et finissant par s'amalgamer en une nouvelle unité homogène ? La réponse à cette deuxième question est certainement positive et les exemples ne manquent pas.

Dans Begioni / Rocchetti 2010, étude publiée dans la revue *Langages* n° 178 (p. 67-87) et intitulée *La déflexivité, du latin aux langues romanes* : *quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution* ?, nous avons examiné plusieurs cas de répétition concernant des éléments en cours de rapprochement. Le cas le plus exemplaire nous paraît être, dans le domaine nominal, l'apparition de l'article défini (à partir du démonstratif latin), sa liaison progressive avec le substantif, l'existence pendant de nombreux siècles d'une double marque du genre et du nombre, à la fois sur l'article et sur le substantif, et la réduction en français moderne de la marque du nombre exprimée jusque-là par la désinence du deuxième élément (le substantif) alors qu'elle se maintient sur le premier. Pour une compréhension plus approfondie du phénomène de la déflexivité, nous renvoyons le lecteur à cette étude.

Nous avons mis en rapport ces évolutions avec une restructuration de la phrase due au passage de l'indo-européen, langue reconstruite avec le verbe en position finale, aux langues indo-européennes actuelles intégrant plusieurs propositions enchâssées les unes dans les autres, dont l'une ou les unes sont régissantes et les autres régies.

On peut résumer les différentes étapes pour l'assemblage de deux éléments dans une forme nouvelle de la manière suivante :

- Étape 1 : les deux syntagmes verbaux, indépendants à l'origine, mais mis en relation au sein d'une phrase unique, doivent, pour bien signaler leur association, reprendre les mêmes marques formelles (aspect, mode et temps). On observe donc une duplication systématique des marques au niveau de la morphologie des deux verbes qui sont ainsi mis en relation mais qui peuvent, dans cette première phase, rester éloignés l'un de l'autre.
- Étape 2 : les deux verbes conservent chacun leurs marques morphologiques (le plus souvent désinentielles) de leur solidarité, mais ils commencent à se rapprocher. Le verbe de la subordonnée peut être introduit par une conjonction (qui peut varier selon le type de subordonnée).
- Étape 3 : une fois leur liaison syntaxique établie - c'est-à-dire une successivité systématiquement installée -, le deuxième élément (dans le cas de la déflexivité régressive) perd des marques qui faisaient double emploi avec celles déjà apportées par le premier élément. Dès lors, celui-ci devient prédominant et tend à concentrer tous les apports formels, laissant les apports sémantiques au second élément.
- Etape 4 : L'évolution est achevée lorsqu'il n'y a plus aucune duplication d'information.

Voyons comment intervient le phénomène de la déflexivité dans le cas qui nous intéresse ici, celui de la concordance des temps.

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Le premier stade - celui du rapprochement de deux verbes ou de deux syntagmes verbaux dans une structure nouvelle orientée vers la création d'une subordination - est envisagé, pour le latin, par A. Ernout et F. Thomas dans le chapitre « Subordination et coordination » (p. 291) de leur volume *Syntaxe latine* : « la syntaxe de subordination représente un état de langue relativement récent, instituant, entre des propositions à l'origine autonomes, des rapports comparables à ceux qui se sont établis dans la syntaxe du nom au détriment de la construction appositionnelle ». C'est aussi notre position : nous venons de voir en effet que le processus de création de l'article à partir du pronom-adjectif résulte de l'application de la déflexivité au syntagme nominal et nous allons voir que la création de la subordination est l'application du même processus au syntagme verbal. Les deux latinistes se fondent pour cela sur des traces d'un état ancien que conserve encore la langue de Cicéron. « Le latin, écrivent-ils, laisse entrevoir encore dans certains tours l'ancienne autonomie des propositions : des constructions comme *caue cadas* " prends garde de tomber ", *uolo facias* " je veux que tu fasses " signifiaient proprement " prends garde, tu pourrais tomber ", " fais-le, je le veux ". Les subjonctifs *cadas, facias* se justifiaient par eux-mêmes comme marquant la possibilité ou la volonté, et ils étaient simplement juxtaposés. De cet état, qui est celui de la parataxe [...], il subsiste des traces dans des formules ; et la langue parlée ne s'en est jamais entièrement départie ».

De telles 'traces' de parataxe se trouvent encore en italien. Alors que les verbes qui introduisent une subordonnée exprimant la réalité doivent obligatoirement se construire avec la conjonction *che* " que " - *vedo che sei contento* " je vois que tu es content ", *osservo che non è venuto* " je remarque qu'il n'est pas venu " - ceux qui expriment le désir, l'espoir, la crainte, la croyance ou la volonté - c'est-à-dire tous ceux qui contiennent une part (variable) de virtualité - peuvent se construire avec ou sans *che* :

(6) *spero sia stato promosso* " j'espère qu'il a été admis ".

(7) *credevo fosse più piccolo* " je croyais qu'il était plus petit ".

La parataxe a eu une large extension en ancien italien. Elle s'est réduite en italien moderne puisqu'elle ne peut plus être utilisée après des verbes déclaratifs introduisant une subordonnée de réalité. Mais si l'on compare le français et l'italien sur le critère de l'emploi ou du non emploi de *che*, on est frappé de la constance avec laquelle le français utilise sa conjonction.

Sommes-nous pour autant, en français, au stade 4, celui d'une disparition complète de la concordance ? Dans *je veux qu'il vienne* devenant au passé *je voulais qu'il vienne*, le verbe de la subordonnée ne reprend effectivement pas le temps (présent et passé) des principales *je veux* et *je voulais,* mais que faut-il penser de l'emploi du mode subjonctif ? Ne représente-t-il pas, sous une forme spécifique, la reprise du contenu sémantique virtualisant du verbe de la principale ? Avec le verbe *venir*, on n'est pas dans la situation des verbes du premier groupe, lesquels ne distinguent plus, en effet, l'indicatif et le subjonctif par des formes spécifiques : *je vois que tu manges / je*

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

veux que tu manges. Dans ce seul cas, en effet, on peut dire que la concordance des temps est parvenue à une disparition complète, ce qui signifie que la subordonnée a été parfaitement intégrée à la principale : on passe de la phrase indépendante *tu manges* à la subordonnée *que tu manges* par le seul ajout de la conjonction de subordination *que*. En revanche, pour tous les autres groupes, puisque le subjonctif présente une forme différente de celle de l'indicatif, on constate une duplication de la valeur modale exprimée par le sémantisme du verbe de la principale, avec la reprise, sur un plan morphologique, de cette valeur modale. On peut donc dire que si, dans les deux exemples ci-dessus, le français n'applique plus la concordance des temps, il n'en applique pas moins une réelle 'concordance modale'.

Le fait que, dans les langues romanes occidentales, la conjonction "que" (it. *che,* esp. et fr. *que*) ait été la particule de subordination la plus utilisée a contribué au maintien de la valeur modale du verbe de la subordonnée. Dans les cas où la particule de subordination n'est pas "que", mais "si", la forme de subjonctif ne s'est pas maintenue : ainsi doit-on utiliser le subjonctif dans une phrase comme *je veux qu'il le fasse,* mais on passe à l'indicatif (futur) si on continue avec *mais je me demande s'il le fera*. En effet, *que* pose alors que *si* suppose. Le subjonctif est donc nécessaire, après *que,* pour exprimer la virtualité lorsque celle-ci est exigée par le verbe de la principale. Dans les mêmes conditions, l'indicatif s'impose après la conjonction hypothétique *si*. La langue roumaine, qui a utilisé beaucoup plus largement la particule de subordination *să* - issue du latin *si* - a pu réduire considérablement la morphologie spécifique de son subjonctif. C'est un des éléments qui a contribué à faire disparaître pratiquement toute concordance des temps (et des modes) dans cette langue.

Il peut être intéressant d'aller plus loin dans l'analyse des choix qui ont été faits par la langue roumaine. Ils peuvent en effet apporter un éclairage nouveau sur certaines particularités des langues romanes qui présentent - ou ont présenté au cours de leur évolution - une concordance des temps. Le fait que le roumain ne révèle, à aucun moment de son histoire, un fonctionnement qu'il serait possible de classer sous la dénomination de 'concordance des temps' nous paraît devoir être analysé pour comprendre la manière dont ont évolué les langues romanes occidentales.

Nous sommes en particulier intrigués par la création, au sortir du latin, d'un des temps qui entrent dans la syntaxe de la concordance des temps : non pas le futur - car l'expression du temps à venir paraît tout à fait claire et légitime dans la pensée et dans la bouche d'un locuteur -, mais le temps qui sert à indiquer l'ultériorité dans le passé et qui porte le nom (nettement moins légitime !) de *conditionnel*. Il exprime, en effet, une action soumise à une condition, et tire de là son nom, mais, en plus (simultanément ?) il remplace le futur dans les fonctions que celui-ci aurait dû (mais peut-être n'a pas pu ?) assumer dans l'époque passée. Formé, au sortir du latin, avec l'infinitif suivi de l'auxiliaire *habere* au passé, le conditionnel peut être considéré comme la variante (passée) du futur. La liaison étroite entre le futur et le moment de l'élocution apparaît, à la réflexion, comme la raison profonde de la création du conditionnel et, par voie de conséquence, de l'existence même de cette règle de concordance des temps qui

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

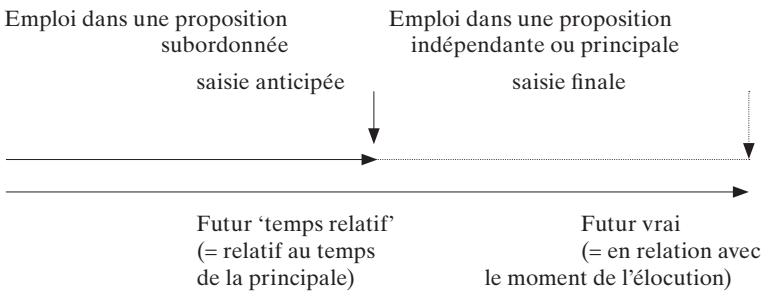
oblige à passer du futur dans la subordonnée (après une principale au présent) à un conditionnel (après une principale au passé). Les langues de la Romania occidentale ont, en quelque sorte, suscité la création d'un temps nouveau spécialement consacré à l'expression de l'ultériorité dans le passé afin de résoudre la non-pertinence du futur pour cette fonction. Voyons maintenant ce que peut nous apporter sur ce point la langue roumaine.

Elle a été confrontée au même problème, mais a trouvé une autre solution, et même une solution élégante qu'il peut être intéressant d'examiner dans son principe. Le mécanisme qu'elle a utilisé est celui qu'en psychomécanique du langage on appelle *la saisie anticipée* : lorsque le futur est utilisé dans une proposition indépendante ou principale, il présente toutes ses caractéristiques, en particulier :

1- la valeur d'ultériorité,
2- la liaison avec le moment de l'élocution (futur « vrai »).

En revanche, lorsqu'il se situe dans une proposition subordonnée, il exprime toujours l'idée d'ultériorité, mais il perd sa liaison avec le moment de l'élocution : l'ultériorité se réfère alors au temps exprimé par le verbe de la principale. Soit en schéma :

Fig. 1 - Le mécanisme de la saisie anticipée



Le roumain dispose, avec cette double saisie du futur, d'un temps qui, comme le futur des langues romanes occidentales, peut situer l'action dans l'époque future pour le locuteur, mais qui peut aussi exprimer l'ultériorité dans le passé lorsqu'il est placé dans une subordonnée dépendant d'une principale au passé.

Le choix qui a été celui de la langue roumaine représente une innovation dans les langues romanes et a eu, au moins, trois conséquences importantes :

1 - Contrairement aux langues romanes occidentales, la langue roumaine n'a pas eu recours à un temps spécifique pour exprimer l'ultériorité dans le passé. Elle a bien disposé, au sortir du latin, d'une construction avec l'infinitif suivi de l'auxiliaire *habere* au présent (ex. : *cantare* + *habeo* > *cântare aș* " je chanterai(s) " devenu aujourd'hui *aș cânta* " je chanterais "), mais elle ne présente pas d'équivalents de *cantare* + *habebam* (conditionnel fr., esp., port.), ni de *cantare* + **hebui* (conditionnel it.).
2 - La seconde conséquence est l'absence de véritable concordance des temps lorsqu'il s'agit d'exprimer l'ultériorité par rapport au présent ou par rapport au passé : le futur est utilisé

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

dans les deux cas. Comme, par ailleurs, le subjonctif s'est, lui aussi, considérablement réduit en liaison avec l'emploi de la conjonction *să* (issue du latin *si*), la concordance des temps est sans doute la surprise la plus désagréable qui attend les Roumains lorsqu'ils entreprennent l'apprentissage d'une langue romane occidentale.

3 - On peut relever une troisième conséquence : puisque la langue roumaine n'a pas eu besoin d'un conditionnel pour exprimer l'ultériorité dans le passé, elle a pu se doter d'un véritable conditionnel, c'est-à-dire d'une forme verbale réservée à la seule modalité de conditionnel, ce qui n'est pas le cas des autres langues romanes. Celles-ci présentent en effet un temps verbal dit *conditionnel* qui assume une double fonction : l'une temporelle (= ultérieur du passé), l'autre modale (= conditionnel). La prolifération des constructions exprimant le futur dans la langue roumaine - *am să cânt* " je chanterai ", litt. " j'ai à chanter " ; *voi cânta* " je chanterai ", litt. " je veux chanter " ; *o să cânt* " je chanterai ", litt. " je veux que je chante " - a permis à la forme qui a donné le futur dans les autres langues romanes (*cantare* + *habeo*) de quitter complètement le domaine de la temporalité, à laquelle elle était encore attachée aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles, pour devenir uniquement l'expression de la modalité conditionnelle (*aş cânta* = " je chanterais ").

On peut penser que le conditionnel formé sur l'infinitif suivi de l'auxiliaire à l'imparfait ou au parfait des langues romanes occidentales est né après la même construction avec l'auxiliaire au présent puisque ce dernier existe en roumain, tandis que le premier est inexistant. Si cette hypothèse est exacte, cela pourrait signifier que le conditionnel des langues romanes occidentales est né en premier pour l'expression de la temporalité (l'ultériorité dans le passé) et qu'il n'a assumé qu'ensuite les valeurs modales reçues du subjonctif. C'est le chemin suivi aussi, on vient de le voir, par le conditionnel roumain, dont la construction est la même que celle qui a donné les futurs des langues romanes occidentales. On peut voir une confirmation de cette hypothèse dans le dégagement amorcé du conditionnel français de l'expression de l'ultériorité dans le passé, avec le remplacement de la forme synthétique du conditionnel par l'auxiliaire *aller* suivi de l'infinitif : *il a dit/avait dit qu'il viendrait* remplacé, dans le français actuel, par *il a dit/avait dit qu'il allait venir.* Ainsi, progressivement dégagé de ses valeurs temporelles, le conditionnel français pourra devenir de plus en plus modal, c'est-à-dire suivre un chemin parallèle à celui tracé par le conditionnel roumain. Mais on remarquera que le dégagement du conditionnel ne signifie pas pour autant la disparition de la concordance des temps : on a, certes, *il a dit qu'il va venir/qu'il allait venir*, mais pas *il avait dit qu'il *va venir.* On retombe en effet sur la liaison du futur avec le moment T_0 de l'élocution.

En résumé, la concordance des temps apparaît comme une étape de l'évolution de la subordination dans les langues romanes, dans la mesure où cette concordance très stricte dans certaines d'entre elles - italien, espagnol, en particulier, mais aussi français (du très ancien français jusqu'au français classique) - révèle une subordination non encore complètement exprimée par l'élément subordonnant (it. *che*, esp. et fr. *que*), lequel doit encore être accompagné d'une modification à la fois modale et temporelle du verbe subordonné. On a vu que l'étape suivante, représentée par le français, conserve la variation complémentaire modale, mais ne présente plus, pour l'essentiel, la concordance temporelle.

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Lorsque cette dernière étape sera dépassée, on pourra dire qu'il n'y aura plus aucune différence formelle entre une phrase indépendante et une phrase subordonnée : seule la présence d'une conjonction, placée à la jonction entre la phrase (1) et la phrase (2) indiquera que la première est la proposition régissante et que la seconde est la proposition régie. C'est déjà ce que l'on observe dans le cas où la phrase régie indique une réalité, et cela, pour tous les groupes verbaux :

je sais X (X= *tu fais ce qu'il faut pour réussir*) ------> *je sais* que *tu fais ce qu'il faut pour réussir* ;

je constate + tu as réussi ------> *je constate* que *tu as réussi*.

Cette remarque reste valable lorsque la proposition subordonnée exprime une action virtuelle, irréelle ou potentielle, mais seulement pour les verbes du premier groupe :

je veux + tu manges ------> *je veux* que *tu manges*.

En revanche, l'adaptation modale est indispensable pour les verbes des autres groupes :

je veux + tu dors ------> *je veux* que *tu* dormes.

La comparaison entre l'évolution de la subordination et celle du syntagme nominal pourrait se poursuivre. De même que nous venons de voir que la subordination se comporte différemment selon les groupes verbaux, de même nous pouvons constater que la répartition des marques du genre et du nombre entre l'article et le substantif tient compte du groupe auquel le substantif appartient : s'il exprime une pluralité externe, seul l'article exprime le genre et le nombre dans la langue orale, ex. *un enfant, une enfant/l'enfant, les enfant(s)*, mais s'il exprime une pluralité interne, le substantif conserve, lui aussi, la marque du nombre, ex. *l'œil/les yeux ; le travail/les travaux*.

Il y a donc bien un parallélisme évident entre l'évolution de la répartition des marques du genre et du nombre dans le syntagme nominal et l'évolution de la subordination. C'est qu'en effet le mécanisme fondamental de la déflexivité est le même. Dans le premier cas, il s'applique à un élément de la phrase (le syntagme nominal), dans le deuxième, à la nominalisation d'une proposition. L'objectif de la subordination est en effet la transformation d'une phrase en l'équivalent d'un substantif pour que l'ensemble ainsi 'substantivé' puisse être intégré dans une autre phrase. Toutes les variantes que nous avons vues ne sont que des étapes de cette évolution.

Université Charles de Gaulle - Lille 3
CAER EA 854 Aix-Marseille Université — Louis BEGIONI
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 — Alvaro ROCCHETTI

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)

Bibliographie

Begioni L. / Rocchetti A., 2010. « La déflexivité, du latin aux langues romanes : quels mécanismes systémiques sous-tendent cette évolution ? », *Langages* 178, 67-87.

Begioni L., 2012. « Interactions entre sémantique et morphosyntaxe dans le cadre d'une systémique diachronique des langues : exemples en français et en italien », in: Begioni L. / Bracquenier C. (ed.), *Sémantique et lexicologie des langues d'Europe*, Rennes, PUR, 69-84.

Bres J., 2003. « Temps verbal, aspect et point de vue : de la langue au discours », *Cahiers de praxématique* 41, 55-84.

Brunot F., 1965. *La pensée et la langue*, Paris, Masson.

Cellard J., 1996. *Le subjonctif* : *comment l'écrire* ? *quand l'employer* ?, Paris, Duculot.

Dendale P. / Tasmowski L. (ed), 2001, *Le conditionnel en français*, Université de Metz, Recherches linguistiques 25.

Ernout A. / Thomas F., 2002 [1951[1]]. *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.

Guillaume G., 1970 [1929[1]]. *Temps et verbe*, Paris, Champion.

Martin R., 1971. *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français,* Paris, Klincksieck.

Pezard A.,1971. *Grammaire italienne,* Paris, Hatier.

Rocchetti A.,1980. « De l'indo-européen aux langues romanes : une hypothèse sur l'évolution du système verbal », in : *Langage et psychomécanique du langage - Pour Roch Valin*, Lille, P.U. et Laval-Québec, P.U. 255-267.

Rocchetti A., 2005. « De l'indo-européen aux langues romanes : apparition, évolution et conséquences de la subordination verbale », in *Des universaux aux faits de langue et de discours - Langues romanes - Hommage à Bernard Pottier*, Publications de l'Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 101-123.

Rocchetti A., 2012. « Les rapports de l'infectum et du perfectum dans les langues romanes », in: Begioni L. / Bracquenier C. (ed.), *L'aspect dans les langues naturelles* : *approche comparative*, Rennes, PUR, 39-50.

BDD-V2112 © 2016 ATILF
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 03:08:30 UTC)